

LOI DU YUKON SUR LES TERRES TERRITORIALES – RÈGLEMENT SUR LA HOUILLE

CESSION D'UNE CONCESSION HOUILLÈRE

À remettre au registraire minier du district.	Cachet de la date	,
District minier de		
CONTRAT BILATÉRAL conclu ce jour de	20	
ENTRE	,	
de		
ADRESSE POSTALE COMPLÈTE DU CÉDANT NOM COMPLET DU CESSIONNAIRE		
NOM COMPLET DU CESSIONNAIRE		
deADRESSE POSTALE COMPLÈTE DU CESSIONNAIRE		
ATTENDU QUE le directeur minier a accordé au cédant, pour u	ne durée de 21 ans. la concession houillère nu	ıméro
	ns des terres décrites comme étant admissibles	
concessions houillères en vertu de la Loi du Yukon sur les terres t	erritoriales et soumises à toutes les disposition	ıs de
ladite Loi; que le cédant atteste, par les présentes, avoir reçu du		
contrepartie valable; et qu'il a le droit de céder la concession hou national de référence cartographique numéro		système
national de reference cartographique numero	_·	
La durée restante et les avantages découlant de ladite concessio	n étant assujettis aux dispositions de la <i>Loi</i> . le	cédant
atteste que la concession est une concession en bonne et due fo		
Loi, il a plein pouvoir et autorité absolue de céder les droits et le l	·	
au cessionnaire tous les droits, titres et intérêts relatifs à la conce	ssion houillère numéro	.•
Le cessionnaire s'engage à assumer conjointement et solidaireme	ent toutes les obligations contenues dans la co	ncession
houillère numéro , dans la même mesure qu	e si la concession lui avait été accordée au dér	oart. Le
cessionnaire s'engage en outre à se conformer à toutes les dispo		
de la Loi du Yukon sur les terres territoriales, y compris, sans s'y		
toutes les zones affectées par les activités minières menées en ve	ertu de la concession houillère susmentionnée.	
Le cédant et le cessionnaire attestent que le premier a dûment re	specté et appliqué les engagements et condition	ons
prévus dans la <i>Loi</i> et contenus dans ladite concession jusqu'à la	date des présentes, et que toutes les disposition	ons de la
Loi et de la concession continueront d'être observées.		
EN FOI DE QUOI, les parties ont apposé leur signature et leur so	eau à la date indiquée plus haut	
	cau a la date malquee plus nadt.	
SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ par le cédant en présence de		
Signature du témoin du cédant	Signature du cédant	
	S .	
SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ par le cessionnaire en présence d	<u>م</u>	
granta, godina ar godina ar presente a	-	
Signature du témoin du cessionnaire	Signature du cessionnaire	
Approuvé pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Res	sources par le directeur minier.	
Directeur minier	Date	

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP): Les renseignements fournis aux présentes sont recueillis en vertu du Règlement sur la houille pris en application de la Loi du Yukon sur les terres territoriales et du paragraphe 29 c) de la LAIPVP aux fins de leur administration. Le présent formulaire pourrait être rendu public. Pour en savoir plus, contacter le bureau du registraire minier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au 867-667-3190 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, poste 3190.

Numéro d	de la c	concession	houillère	
MULLICIO (CHICESSIOH	HOUHIELE	

AFFIDAVIT DU C	ESSIONNAIRE		
Je soussigné,	NOM COMPLET DU CESSIONNAIRE	, de	VILLE/LOCALITÉ, PROVINCE/TERRITOIRE
léclare sous ser			VILLE/LOCALITÉ, PROVINCE/TERRITOIRE
1. QUE je suis	le cessionnaire nommé dans les prés	sentes ou son représenta	ant.
QUE je m'e d'approbati		approuvé ou à soumettre	e un programme détaillé révisé aux fins
3. QUE j'ai l'in conformém	tention d'extraire de la houille sur les		oncession houillère susmentionnée cation de la <i>Loi du Yukon sur les terres</i>
AIT SOUS SERM	MENT devant moi		cejour
de	, 20, à		
Signature du nota	ire public	Signature du ces	sionnaire
Expiration du ma	ndat du notaire public : _AAAA/M	M/JJ_	
AFFIDAVIT DU T	ÉMOIN POUR LE CÉDANT		
	NOM COMPLET DU TÉMOIN	, de	VILLE/LOCALITÉ, PROVINCE/TERRITOIRE
léclare sous ser			
 QUE j'étais présentes o l'endroit ind 		document de cession e	, le cédant nommé dans les et le rendre exécutoire au moment et à
	nais ledit cédant ou son représentant	qui a signé devant moi.	
OU			
L'identité de	e la personne dont j'ai été témoin de l	a signature a été prouvé	e à ma satisfaction.
de cession.		· ·	
	MENT devant moi		•
le	, à		·
Signature du nota	ire public	 Signature du tém	noin pour le cédant
Expiration du ma	ndat du notaire public : <u>AAAA/M</u>	M/JJ_	
AFFIDAVIT DU T	ÉMOIN POUR LE CESSIONNAIRE		
le soussiané.		de	
éclare sous ser	NOM COMPLET DU TÉMOIN	, 40	VILLE/LOCALITÉ, PROVINCE/TERRITOIRE
			, le cessionnaire nommé dans les
•	ou son représentant, dûment signer ce		et le rendre exécutoire au moment et à
	nais ledit cessionnaire ou son représe	ntant qui a signé devant	t moi.
	e la personne dont j'ai été témoin de l	a signatura a átá prouvá	a à ma satisfaction
	aissance, la personne dont j'ai été tém		
AIT SOUS SERM	MENT devant moi		ce iour
	MENT devant moi		·
	MENT devant moi, à		•
			·
	, à		·